

Syndicalement vôtre

SE Syndicat de l'Enseignement
OM de l'Ouest de Montréal

Élection au CA 2021

GRANDE PREMIÈRE : UN SCRUTIN... EN LIGNE!

Par Marie-Claude Barrette, présidente du Comité d'élection



Pour la première fois de son histoire, les membres du SEOM pourront choisir leurs représentants au Conseil d'administration par voie électronique. Les comités d'élection et des statuts avaient déjà modifié le règlement électoral pour procéder de la même façon à l'élection de mai 2020. Toutefois, la crise sanitaire et la fermeture des écoles ont forcé le report du scrutin en mai 2021.

Le concept de bureaux de scrutin est remplacé par une plateforme Internet accessible via un ordinateur, une tablette ou un téléphone cellulaire, facilitant la participation de tous les membres du SEOM.

Pour être inscrits sur la liste électorale et avoir le droit de vote, les membres devront s'assurer que leur statut est en règle. Le Comité d'élection, assisté des personnes déléguées et des employés du syndicat, procédera à la vérification des listes électorales du 9 avril au 7 mai inclusivement.

Les nouveaux membres ainsi que certains plus anciens qui n'apparaîtront pas sur les listes électorales devront remplir leur formulaire d'adhésion pour acquérir leur statut de membre en règle et pouvoir exprimer leur vote à l'élection du CA.

L'obligation de verser 2\$ à la signature de la carte d'affiliation a été repoussée au moment où la Direction de la santé publique lèvera les mesures de distanciation physique.

Le formulaire d'adhésion pour acquérir le statut de membre en règle sera disponible à la page d'accueil du www.seom.qc.ca. Pour toutes questions relatives au statut de membre du SEOM, vous pouvez écrire à Lynne Leroux à l.leroux@seom.qc.ca.



CALENDRIER ÉLECTORAL 2021

- > Diffusion et mise à jour de la liste électorale :
DU 9 AVRIL AU 7 MAI 2021 À 16 H
- > Mise en candidature :
DU 9 AVRIL AU 28 AVRIL 2021 À 16 H
- > Tombée pour la remise des textes électoraux des personnes candidates :
LE 28 AVRIL 2021 À 16 H
- > Tournage des vidéoclips et prise de photo des personnes candidates :
28, 29 ET 30 AVRIL 2021 DE 9 H À 20 H
- > Annonce des candidatures acceptées, diffusion des vidéoclips et des textes électoraux :
LE 4 MAI 2021 À 9 H
- > Élection :
LE 12 MAI 2021 DE 6 H À 18 H
- > Annonce des résultats des élections :
LE 12 MAI 2021 À 20 H AU CD ET LE 13 MAI par communiqué

LE SEOM, C'EST AUSSI VOUS!

Le mandat de trois ans des membres du Conseil d'administration du SEOM a été prolongé exceptionnellement d'une année à cause de la pandémie et des règles sanitaires qui empêchaient la tenue de l'élection. Tous les membres en règle du SEOM peuvent poser leur candidature pour les postes suivants. Le formulaire de candidature sera disponible à la page d'accueil du www.seom.qc.ca.

Il faut donc procéder à l'élection de tous ces postes en 2021.

Pour connaître les attributions de chacun des treize postes au Conseil d'administration, consultez les [Statuts du SEOM](#).

- > Présidence
- > Vice-présidence aux relations de travail
- > Vice-présidence à la vie professionnelle
- > Vice-présidence à la vie syndicale
- > Secrétaire
- > Trésorière ou trésorier
- > Conseillères, conseillers
 - » Préscolaire (1 poste)
 - » Primaire (2 postes)
 - » Secondaire (2 postes)
 - » Éducation des adultes (1 poste)
 - » Formation professionnelle (1 poste)

MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT RELATIF À LA TENUE D'ÉLECTION

Le règlement sur la tenue d'élection a déjà été amendé en prévision de celle qui devait avoir lieu en mai 2020. Pour rendre la procédure conforme aux mesures sanitaires en vigueur, certaines modalités, notamment celles relatives au bureau de scrutin dans tous les établissements, devront être soumises au vote du Conseil des personnes déléguées qui se tiendra le 14 avril prochain.

À savoir avant la tenue de l'élection au CA du SEOM

01 >> Les élections se tiennent habituellement aux trois ans. Les mesures sanitaires, notamment la fermeture des écoles et des centres ainsi que le confinement, ont forcé le report de l'élection du 12 mai 2020 au 12 mai 2021.

02 >> Le vote s'effectuera via une plateforme Internet le **12 mai 2021 de 6 h à 18 h**. Pour voter, l'électrice et l'électeur doivent être membres en règle du SEOM. Pour ce faire, ils doivent signer leur formulaire d'adhésion avant le 7 mai 2021. Pour information, écrire à Lynne Leroux à l.leroux@seom.qc.ca.



03 >> Élection par plébiscite : chaque candidature est soumise au vote, qu'il y ait opposition ou non. La personne candidate doit être élue à la majorité. En cas de plébiscite, les électrices et électeurs pourront cocher une des trois cases suivantes : pour, contre, abstention.

04 >> Élection à chaque poste : les électrices et électeurs pourront cocher une des cases des candidatures ou abstention.

05 >> Élection à deux postes (personne conseillère du primaire ou du secondaire) : les électeurs et les électrices pourront cocher deux cases parmi les candidatures ou abstention.

06 >> Les personnes intéressées à poser leur candidature pour l'un ou l'autre de ces postes doivent utiliser le formulaire officiel de mise en candidature disponible sur le site du SEOM. La date limite pour le dépôt des mises en candidatures est le 28 avril à 16 h, à envoyer à elections@seom.qc.ca. Les personnes candidates devront également déposer leur texte électoral pour l'édition spéciale du *Syndicalement vôtre* du 4 mai et prendre un rendez-vous pour le tournage des vidéoclips et la prise de photo des 28, 29 et 30 avril.

07 >> Les membres du SEOM qui désirent se présenter aux postes de conseillère ou de conseiller doivent enseigner dans le domaine spécifique relié à cette fonction. Par exemple, pour le poste de conseillère ou conseiller au préscolaire, la personne doit enseigner au préscolaire.

08 >> Lors de son inscription, la personne candidate recevra un reçu officiel de mise en candidature. Les candidates et candidats devront immédiatement prendre rendez-vous pour le tournage des vidéoclips qui se tiendra au CFP Lachine les 28-29-30 avril. Veuillez noter que les délais de libération et de suppléance sont de 24 heures minimum. Une grille horaire des tournages possibles sera transmise aux candidates et candidats en même temps que le reçu officiel pour choisir l'heure et la date du tournage. Elles et ils recevront également le calendrier des élections et un exemplaire des procédures et des règlements de la campagne électorale et des élections.

09 >> La liste des candidates et des candidats sera diffusée sur le site au www.seom.qc.ca dès que les candidatures seront officielles.

La présidente du Comité d'élection,
Marie-Claude Barrette

POUR TOUTES QUESTIONS SUR LES CANDIDATURES OU POUR FORMULER UNE PLAINTÉ

Les membres du SEOM doivent écrire à elections@seom.qc.ca à l'attention du Comité d'élection..